

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 98)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL158

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« septième »,

le mot :

« huitième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.